

l'agriculteur normand

La Presse Agricole de Normandie

Service Annonces Légales

1, rue Léopold Sédar Senghor – CS 50634 – 14914 CAEN Cedex 09

Tél. : 02.31.70.88.19. Mail : an.legales@agriculteur-normand.com

Caen, le 30 janvier 2025

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 4567036

Cette annonce a été mise en ligne le **31/01/2025** sur www.agriculteur-normand.com

Pour le département : **CALVADOS**



P. FEREY

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL- DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 15 mars 2022,

Madame Marcelle Jeanne VALY, en son vivant retraitée, demeurant à DEAUVILLE (14800) 7 rue des Créateurs.

Née à VERSAILLES (78000), le 17 avril 1935.

Veuve de Monsieur Louis Paul MERLIN et non remariée. Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à CRICQUEBOEUF (14113), le 14 décembre 2024. A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Muriel LEYNIAT,

Notaire soussigné instrumentant au sein de la Société Civile Professionnelle dénommée « Olivier TYL, Sophie LEGOUÉZ, Anne-Laure de BONNIERES, Benoît de VULLIOD », titulaire des Offices Notariaux sis à VILLEPREUX (Yvelines) 16 rue Pasteur, et à SAINT-GERMAIN-EN LAYE (78112), Quartier de FOURQUEUX, 21 rue de Saint-Nom, le 22 janvier 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Muriel LEYNIAT, Notaire à VILLEPREUX - 16 rue Pasteur, référence CRPCEN : 78016, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de LISIEUX de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. Le greffe du Tribunal judiciaire de LISIEUX a réceptionné ledit document le 27 Janvier 2025.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.